

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n°22**

**Objet : APPROBATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022 DES SYNDICATS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS : AZUR, EMERAUDE ET TRI-ACTION**

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni, Théâtre Pierre Fresnay - 3 Rue Saint-Flaive - 95120 ERMONT, en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Françoise GONZALEZ, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Bernard LE DUS, Etiennette LE BECHEC, Dalila KHORBI, Sylvia CERIANI, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Stéphane LARTIGUE, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Céline CABOT, Thomas COTTINET, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Carole CHESNEAU, Camille CARON, Régis PEDANOU, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Lucie MICCOLI, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

**Étaient absents excusés et représentés :**

Nadine PORCHEZ par Philippe ROULEAU  
Carole CAUZARD par Marc SCHWEITZER  
Laetitia BOISSEAU-STAL par Florence PORTELLI  
Grégoire DUBLINEAU par Maryse MENEY  
Franck GAILLARD par Etiennette LE BECHEC  
Nathalie JOLLY par Philippe AUDEBERT  
Yucef KHINACHE par Xavier HAQUIN  
Darine BOUADIS par Nicole LANASPRE

**Était absent(e) excusé(e) :**

Nicolas PONCHEL

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h03

Secrétaire de Séance : Olivier DALMONT,

**N°D\_2023\_148**

Nombre de membres en exercice : 87  
Nombre de présents : 78  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de votant : 0

### Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la CA Val Parisis,  
Vu les statuts du syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers Azur,  
Vu les statuts du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés Emeraude,  
Vu les statuts du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés Tri-action,  
Vu la délibération n°D/2016/25 ayant pour objet Adhésion au syndicat mixte Azur et désignation des représentants,  
Vu la délibération n°D/2016/26 ayant pour objet Adhésion au syndicat mixte Emeraude et désignation des représentants,  
Vu la délibération n°D/2016/27 ayant pour objet Adhésion au syndicat mixte Tri-action et désignation des représentants,  
Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés du syndicat mixte Azur,  
Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés du syndicat mixte Emeraude,  
Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés du syndicat mixte Tri-action,  
Vu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et transports du 30 octobre 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 novembre 2023,

**PREND ACTE** des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés des Syndicats Mixtes Azur, Emeraude et Tri-action.

Fait et délibéré ce jour à Ermont.

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai

Cet acte est publié sur le site internet: [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr). »